

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	19	Vote pour :	21
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	21	Abstention :	0

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22/02/2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 22 février 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Frédéric DA CRUZ.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2024

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
BoistEAU-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	19	Vote pour :	21
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	21	Abstention :	0

Budget Communal – Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les dépenses et les recettes sont identiques à celles figurant au compte administratif,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de la commune de L'Herbergement de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

AUTORISE Madame la Maire à le signer.

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	18	Vote pour :	20
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	20	Abstention :	0

Budget Communal – Approbation du compte administratif 2023

Après s'être fait présenter et avoir approuvé le compte de gestion pour l'exercice 2023 ;

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu la balance certifiée conforme de Monsieur le Receveur Municipal,

L'exécution du budget principal de la Commune pour l'exercice 2023 se traduit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	2 113 508,07 €	2 839 773,46 €	726 265,39 €
Fonctionnement résultat reporté			0,00 €
Total Fonctionnement	2 113 508,07 €	2 839 773,46 €	726 265,39 €
Investissement	837 088,72 €	1 840 335,90 €	1 003 247,18 €
Investissement résultat reporté	917 638,82 €		-917 638,82 €
Total Investissement	1 754 727,54 €	1 840 335,90 €	85 608,36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Madame la Maire s'est retirée de la Salle du Conseil au moment du vote,

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal de la Commune,

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de l'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	19	Vote pour :	21
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	21	Abstention :	0

Budget Communal – Affectation des résultats 2023

Après s'être fait présenter et avoir approuvé le compte administratif pour l'exercice 2023 ;

Considérant que le Compte administratif du budget communal présente :

- Un excédent en fonctionnement de 726 265.39 €
- Un excédent en investissement de 85 608.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 726 265.39 €

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 85 608.36 €

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	19	Vote pour :	21
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	21	Abstention :	0

Vote des taux d'imposition pour l'année 2024

Madame la Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Madame la Maire rappelle les taux applicables en 2023 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34.32%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	37.49%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS)	23.26%

Etant donné les projets structurants à financer, la Commission finances propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition pour l'année 2024 avec une hausse de 2% ou de 3%.

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

- 20 voix pour une hausse de 2%
- 1 voix pour une hausse de 3%

FIXE les taux applicables en 2024 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	35.01%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	38.24%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS)	23.73%

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un
délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	19	Vote pour :	21
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	21	Abstention :	0

Budget Communal – Vote du Budget Primitif 2024

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal les propositions de la Commission Finances au titre du budget général de la Commune pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif de la Commune pour l'année 2024, équilibré de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 2 773 950.00 €
- Section d'Investissement : 1 977 177.34 €

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	19	Vote pour :	21
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	21	Abstention :	0

Budget Lotissement La Pichetière 6 – Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les dépenses et les recettes sont identiques à celles figurant au compte administratif,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget du lotissement de la Pichetière 6 à L'Herbergement de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

AUTORISE Madame la Maire à le signer.

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne BoistEAU-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	18	Vote pour :	20
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	20	Abstention :	0

Budget Lotissement La Pichetière 6 – Approbation du compte administratif 2023

Après s'être fait présenter et avoir approuvé le compte de gestion pour l'exercice 2023 ;

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu la balance certifiée conforme de Monsieur le Receveur Municipal,

L'exécution du budget annexe du lotissement La Pichetière 6 pour l'exercice 2023 se traduit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	396 700,91	396 700,91	0,00
Résultat reporté		0,00	0,00
Total Fonctionnement	396 700,91	396 700,91	0,00
Investissement	396 700,91	231 803,92	-164 896,99
Résultat reporté	231 803,92		-231 803,92
Total Investissement	628 504,83	231 803,92	-396 700,91

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Madame la Maire s'est retirée de la Salle du Conseil au moment du vote,

APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Lotissement La Pichetière 6 de L'Herbergement,

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	19	Vote pour :	21
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	21	Abstention :	0

Budget Lotissement La Pichetière 6 – Affectation des résultats 2023

Après s'être fait présenter et avoir approuvé le compte administratif pour l'exercice 2023 ;

Considérant que le Compte administratif du Budget Lotissement La Pichetière 6 présente :

- Un déficit en investissement de 396 700.91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 396 700.91 €

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	19	Vote pour :	21
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	21	Abstention :	0

Budget Lotissement La Pichetière 6 – Vote du Budget Primitif 2024

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal les propositions de la Commission Finances au titre du Budget Lotissement La Pichetière 6 pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif du Lotissement La Pichetière 6 pour l'année 2024, équilibré de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 706 995.91 €
- Section d'Investissement : 1 103 696.82 €

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	19	Vote pour :	21
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	21	Abstention :	0

Budget Lotissement Les Bois de Ville – Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les dépenses et les recettes sont identiques à celles figurant au compte administratif,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget du lotissement Les Bois de Ville à L'Herbergement de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

AUTORISE Madame la Maire à le signer.

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	18	Vote pour :	20
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	20	Abstention :	0

Budget Lotissement Les Bois de Ville – Approbation du compte administratif 2023

Après s'être fait présenter et avoir approuvé le compte de gestion pour l'exercice 2023 ;

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu la balance certifiée conforme de Monsieur le Receveur Municipal,

L'exécution du budget annexe des Bois de Ville pour l'exercice 2023 se traduit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	37 478,18	37 478,18	0,00
Résultat reporté	0,00	272 642,73	272 642,73
Total Fonctionnement	37 478,18	310 120,91	272 642,73
Investissement	37 478,18	32 928,18	-4 550,00
Résultat reporté	32 928,18		-32 928,18
Total Investissement	70 406,36	32 928,18	-37 478,18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Madame la Maire s'est retirée de la Salle du Conseil au moment du vote,

APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Lotissement Les Bois de Ville de L'Herbergement,

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	19	Vote pour :	21
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	21	Abstention :	0

Budget Lotissement Les Bois de Ville – Affectation des résultats 2023

Après s'être fait présenter et avoir approuvé le compte administratif pour l'exercice 2023 ;

Considérant que le Compte administratif du Budget Lotissement Les Bois de Ville 6 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 272 642.73 €
- Un déficit en investissement de 37 478.18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Compte 002 – Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 272 642.73 €

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 37 478.18 €.

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	19	Vote pour :	21
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	21	Abstention :	0

Budget Lotissement Les Bois de Ville – Vote du Budget Primitif 2024

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal les propositions de la Commission Finances au titre du Budget Lotissement Les Bois de Ville pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif du Lotissement Les Bois de Ville pour l'année 2024, équilibré de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 1 881 477.16 €
- Section d'Investissement : 1 296 312.61 €

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	19	Vote pour :	21
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	21	Abstention :	0

Subventions aux associations – Année 2024

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les crédits pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations (sportives, culturelles, sociales, etc.). Les sommes proposées par la Commission Finances qui a étudié les demandes de subvention, sont détaillées ainsi :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT 2024 en €
SMASH BASKET	3 800.00
SMS FOOTBALL	3 800.00
SMASH TENNIS	1 050.00
ASTTH	1 250.00
TAEKWONDO	750.00
SMS VÉLO	120.00
AJA GYM MONTAIGU	120.00
ABV MONTAIGU-VENDÉE	30.00
COMITE DES FETES (fête de la musique)	3 000.00
THEATRE LES NOUVEAUX NEZ ATELIERS JEUNES	2 730.00
Brouzils Roller club	70.00
Her d'Envie	24 600.00
Familles Rurales (Les petits sportifs 975 € + Atelier éveil artistique 2420 € + Restaurant scolaire 49 320 € + service général 43 062 €)	95 777.00
Comité des Œuvres Sociales Terres de Montaigu	640.00
Contribution obligatoire à l'OGEC (article 6558)	215 845.55
AMICALE LAÏQUE (36.40 € x 122 élèves herbergementais)	4 440.80
APEL (36.40 € x 255 élèves herbergementais)	9 282.00
ACTIMOMES	66 666.00
AIFR (argent de poche)	1 500.00
Secours Catholique	800.00

Délibération du Conseil Municipal n°**202403-032**

Page 2 sur 2

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer les subventions selon le tableau présenté ci-dessus ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024 ;

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un
délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de l'Herbergement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 15 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Claudine GUENEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents :	19	Vote pour :	21
Pouvoirs :	2	Vote contre :	0
Nombre de votants :	21	Abstention :	0

Lotissement La Pichetière 6 – Avenant au marché de travaux Lot n°1

Bernard LOUINEAU présente au Conseil Municipal, l'avenant proposé par l'entreprise titulaire du lot n°1, Terrassement – Voirie 1^{ère} phase – Assainissement – Finitions voirie – Contrôles des réseaux :

Lot	Montant initial en € HT	Plus ou moins-value en € HT	Montant après avenant en € HT
Lot n°1 – Terrassement – Voirie 1 ^{ère} phase – Assainissement – Finitions voirie – Contrôles des réseaux	204 281.05	+ 7 570.00 - 3 035.00 Soit + 4 535.00	208 816.05

L'avenant comprend l'ajout du drainage, non compris lors du marché mais nécessaire à la continuité du chantier et le retrait du géotextile prévu lors marché mais non installé du fait de la terre de qualité déjà en place.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition d'avenant au marché de travaux du Lotissement La Pichetière 6 Tranche 1 telle que présentée dans le tableau ci-dessus et annexée à la présente délibération,

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Pour copie conforme au registre et certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de publication et/ou notification

La Maire Anne BOISTEAU-PAYEN

Signé électroniquement par : Anne
Boisteau-Payen
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Maire de L'Herbergement

